

FICHE REPÈRE 2

Modalités de réalisation de l'inventaire du patrimoine géologique

Organisation générale de l'inventaire

L'État assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire national du patrimoine naturel. Dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG), le Ministère en charge de l'environnement assure le pilotage de la démarche. La responsabilité scientifique est confiée au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en lien avec la Conférence permanente du patrimoine géologique. Pour que l'inventaire soit mené de façon homogène une méthodologie nationale pour la sélection et la cotation des sites a été validée. Un outil commun pour banqueriser les données de l'inventaire et décrire les sites a été mis en place (outil i-Geotope conçu et géré par le BRGM, bureau de recherches géologiques et minières, puis outil InvenTerre).

L'inventaire est mis en œuvre en région par les DREAL qui s'appuient sur un secrétariat scientifique et une commission régionale du patrimoine géologique (CRPG). Cette dernière propose les sites, les évalue et renseigne les fiches descriptives avec le secrétariat scientifique. Les sites proposés à l'inventaire font ensuite l'objet d'une double validation par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis la commission nationale de validation de l'INPG réunissant différents experts (MNHN, BRGM, recherche, protection de l'environnement, etc.). C'est à l'issue de la validation nationale que le site est inscrit à l'INPG et que sa fiche descriptive (hormis site confidentiel) est diffusée sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

La réalisation de l'inventaire en Grand Est

Démarré dès 2007 en Lorraine, l'inventaire du patrimoine géologique en Grand Est s'est déployé à partir de 2017 avec la nomination par arrêté préfectoral des 34 spécialistes de la CRPG et la mise en place d'un secrétariat scientifique porté par la Maison de la géologie de Senteim dans le Haut-Rhin et le Groupe d'Etude sur les Géomatériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques (GEGENAA) de l'université de Reims Champagne Ardenne.

En 2021, 144 sites sont validés au niveau national et inscrits à l'INPG.

Processus de déclinaison de l'INPG en Grand Est

Acteurs	Missions
DREAL Grand Est Service Eau, Biodiversité, Paysages	Pilotage de l'inventaire, suivi des travaux, gestion de la validation régionale et nationale
CRPG Grand Est	Proposition et description des sites, évaluation de la patrimonialité et de la vulnérabilité des sites, validation des sites à soumettre au CSRPN
Secrétariat scientifique : Stéphanie Colicchio (Maison de la géologie) et Norman Lelarge (GEGENAA)	Appui aux géologues de la CRPG pour le choix des sites et l'élaboration des fiches descriptives, saisie des fiches, cartographie, préparation des phases de validation et corrections
CSRPN Grand Est	Validation scientifique régionale
Commission nationale de validation de l'INPG	Validation scientifique nationale

Pour en savoir plus sur les sites du Grand Est inscrits à l'INPG et décrits sur le site de l'INPN :
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/inpg>